

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 Novembre 2023



N° 92/2023

Le 10 novembre deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 3 novembre 2023.

**PRESENTS** : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet, M. Matthias Matron, Adjoint ; Mme Guylaine Fernandes, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Bertrand Hamot, M. Dominique Rauzier, M. Bruno Vasseur, Mme Catherine Delormel, Mme Michèle Coulon, Mm. Annie Trézel, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Pascal Frazao, Mme Sarah Flaghothier, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Yveline Desmedt par M. Bernard Dubouil, M. Cédric Desmedt par Mme Laurette Brunet, Mme Marie Charlotte Vigne par Mme Catherine Bonnet, M. Cyril Rousseau par M. Pascal Bourgeteau.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Votes Pour : 28  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Attribution d'une subvention Club Inclusif.

Le programme « club inclusif » lancé par le Comité paralympique et sportif français en partenariat avec les fédérations françaises Handisport et du Sport adapté, permet d'accompagner les clubs sportifs vers une diversification de leur pratique et d'avoir la possibilité d'accueillir des pratiquants en situation de handicap.

6 associations ont été ciblées pour s'engager dans ce projet :  
ACLES MULTI FITNESS - SPORTING CLUB ST JUSTOIS - SAINT JUST ATLETISME - ACLES BASKET - JUDO CLUB - ACLES TIR A L'ARC  
Il s'agit pour chacune de ces associations de bénéficier au sein de leur structure de deux personnes formées : un encadrant et un dirigeant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide

Accusé de réception en préfecture  
060-216005744-20231110-92-2023-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2023  
Date de réception préfecture : 17/11/2023

D'ATTRIBUER une subvention pour le programme Club Inclusif pour un montant de 1 500€.

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ,  
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL,  
Maire de St Just en Chaussée